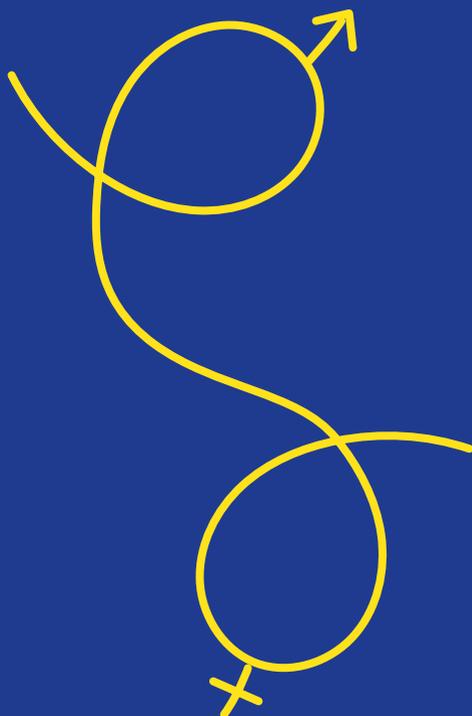
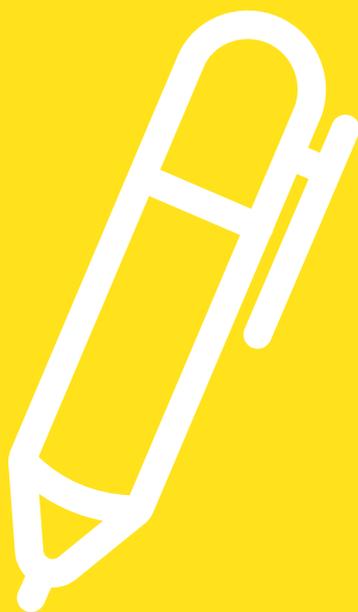


Guide de communication

inclusive





Préambule du Conseil de la non-discrimination et de la diversité

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité, les organes de pilotage de la politique de diversité sont engagés depuis plus de vingt ans pour plus d'égalité dans l'emploi à travers les plans de diversité et différents projets visant à soutenir les entreprises comme la sensibilisation des intermédiaires du marché de l'emploi, les actions sectorielles, etc.

De plus en plus d'entreprises et organisations développant un plan de diversité souhaitent mettre en place des modalités de communication inclusive. Avec ce guide, les organes de pilotage de la politique de diversité visent à répondre à cette demande en donnant des éléments pour que chacune puisse développer ses propres consignes.

Tout comme pour les plans de diversité, ce guide se veut adaptable selon les besoins. La communication y est abordée au sens large : communication visuelle, langue, supports... Chaque structure pourra y piocher les éléments qui correspondent à sa réalité et expérimenter différents procédés. Expérimenter, c'est aussi permettre les tâtonnements et la créativité.

Communiquer de manière inclusive, ce n'est pas ajouter des « e » à chaque mot, c'est penser dès le départ à la multitude des personnes auxquelles on s'adresse dans le respect de toutes les dimensions de leur identité, c'est ce que nous vous souhaitons pour vous-mêmes, vos équipes et votre public.

1 La communication inclusive

La communication inclusive peut se définir comme un ensemble d'usages et de techniques visant à mieux représenter la diversité des personnes en termes de genre, couleur de peau, âge, handicap, origine ethnique, groupe social ou professionnel...

La langue, dans une certaine mesure, influence notre manière de percevoir le monde : parler de « mouvement émotionnel » plutôt que de « grève », d'« d'objecteur de conscience » et non de « déserteur » ou dire « nous sommes en guerre » plutôt que « nous devons combattre un virus », etc., témoignent de notre perception de la réalité et peuvent aussi l'orienter. Les discours participent à la construction d'une certaine vision du monde ; ils permettent de hiérarchiser, de dominer ou de valoriser, d'inclure ou d'exclure.

Dans ce guide, nous allons nous pencher sur la communication inclusive en abordant essentiellement le plan de la langue et, à travers elle, une juste représentation des femmes et des hommes dans les textes. Comme nous le verrons, il n'y a pas qu'une manière de faire, et les procédés sont nombreux, qui peuvent dépendre de différents facteurs : le contexte de la communication, les personnes auxquelles on s'adresse, les connaissances partagées, etc.

Mais la communication inclusive n'est pas qu'une affaire de langue. Les illustrations qui accompagnent les textes que nous produisons reflètent également notre perception du monde, mais aussi les relations de pouvoir qui peuvent exister entre différents groupes sociaux. Les dessins et les photos peuvent véhiculer des stéréotypes et les renforcer, bien souvent de manière imperceptible, et à notre insu. À ce titre, la langue comme les images ont le pouvoir d'inclure et d'exclure, d'enfermer les personnes dans des rôles sociaux normés, figés.

Pour une communication visuelle inclusive et ouverte aux autres, on veillera donc à :

- utiliser des images de femmes et d'hommes, de personnes jeunes et âgées, etc. ;
- représenter les personnes dans des activités et des rôles qui ne sont pas stéréotypés ;
- représenter les hommes et les femmes dans des statuts égaux ;
- représenter des personnes issues des minorités ;
- utiliser des couleurs qui conviennent au propos ;
- ne pas attribuer systématiquement les tons pastels aux femmes et les couleurs sombres aux hommes ;
- représenter les personnes dans des interactions variées ;
- ne pas représenter les protagonistes dans des rôles qui vont systématiquement à l'encontre de notre connaissance du monde (p. ex., uniquement des femmes dans le monde de la construction) ;
- véhiculer une image positive ;
- choisir des vêtements qui représentent la diversité à illustrer ;
- ne pas réserver les tenues de travail uniquement aux hommes ;
- choisir des activités variées ;
- être attentif aux aspects non directement liés aux personnes (les objets, le décor...) ;
- choisir des prénoms en lien avec la diversité à représenter ;
- ne pas limiter le matériel technique aux hommes et les objets domestiques aux femmes ;
- éviter d'associer les femmes à des activités d'exécution et les hommes à des fonctions de décision ou de management ;
- ne pas représenter systématiquement les femmes dans des cadres intérieurs et les hommes dans des espaces extérieurs ;
- éviter de représenter les femmes dans des positions statiques, passives ou rêveuses, et les hommes dans des attitudes concentrées, dynamiques et assurées ;
- éviter de représenter des rapports de domination, comme par exemple l'homme debout et la femme assise, l'homme qui montre et la femme qui regarde, l'homme au premier plan et la femme au second ;
- etc.

Attention, toutes les communications visuelles ne doivent pas nécessairement représenter toute la diversité du monde dans lequel nous vivons. Comme le langage qui est utilisé, le visuel doit aussi être adapté au public visé par la publication.

Quelques mots-clés

Un **STÉRÉOTYPE** est une opinion préconstruite à l'égard d'un groupe social (les hommes, les femmes, les profs, les Arabes, les jeunes...). Il provient généralement d'une perspective extérieure et distante à ce groupe et repose sur une série de caractéristiques attribuées de manière indifférenciée à l'ensemble des personnes qui constituent ce groupe.

Un **CLICHÉ** est une représentation figée, généralement négative, d'un groupe social.

Un **PRÉJUGÉ** est une croyance préconçue à l'égard d'un individu ou d'un groupe qui émane d'un milieu ou d'une éducation.

On emploie le terme **SEXE** pour distinguer les hommes et les femmes d'un point de vue biologique. Le terme **GENRE** est quant à lui utilisé pour désigner les représentations sociales de l'identité sexuelle, à savoir l'ensemble des caractéristiques, rôles et comportements attribués aux hommes et aux femmes dans une société donnée.

La **DISCRIMINATION** désigne le traitement inégal (et souvent défavorable) d'une personne ou d'un groupe social, sur la base de critères liés à son origine (racisme), son sexe (sexisme), son orientation sexuelle (homophobie, transphobie), son âge (âgisme), sa croyance, etc.

Le **SEXISME** est une forme de discrimination basée sur le sexe. Il se fonde (consciemment ou non) sur l'existence d'une hiérarchie entre les sexes au sein de laquelle les hommes occupent une position dominante et repose sur une série de préjugés quant à la place et au rôle des femmes dans la société.

2 La féminisation des noms au cours de l'histoire

Aspects historiques et décisions politiques

Parler de *féminisation des noms de professions* peut donner l'impression qu'il s'agit d'un mouvement récent et d'une pratique moderne qui changerait radicalement le fonctionnement de la langue. Or il n'en est rien. En effet, depuis toujours, on utilise en français des mots féminins pour désigner des femmes. Dans les anciens textes, on trouve ainsi les noms *marchande, tisserande, mercière...* pour référer à des femmes. Quand elle accède au pouvoir, Marie de Médicis devient régente du roi de France et non pas régent. On trouve aussi des mots qui ne sont plus utilisés aujourd'hui comme *jugesse* ou *philosophesse*, par exemple. Pour les professions plus récentes, on n'a jamais dit d'une femme qu'elle était *infirmier, instituteur, étudiant....* Ces mots, dès qu'ils ont été utilisés pour désigner des femmes, l'ont été sous leur forme au féminin.

Pourquoi alors parle-t-on de féminisation des noms ?

Dans le courant du 20^e siècle, on assiste à une profonde modification de la société. Durant la guerre, les femmes accomplissent des tâches traditionnellement dévolues aux hommes. Progressivement, les études qui étaient jusqu'alors réservées aux hommes leur sont ouvertes ; parallèlement, les femmes accèdent alors à toutes les fonctions et à toutes les professions, même les plus prestigieuses. C'est à partir de là qu'un changement s'opère dans la langue.

En effet, seuls des mots au masculin « existaient » pour toutes ces

fonctions, celles-ci n'ayant jamais été occupées que par des hommes. Dans le monde de la justice, de l'armée, pour les postes à responsabilité de l'État ou des entreprises, seuls des masculins étaient utilisés, parce que l'équivalent au féminin n'avait pas de raison d'être : *le substitut, le procureur, le sergent, un colonel, un sénateur, le premier ministre, un administrateur...* n'étaient à une époque encore récente que des hommes.

Dans les années 1960, pour les femmes accédant à ces postes traditionnellement réservés aux hommes, faire apparaître leur sexe à travers une dénomination au féminin n'a pas de pertinence : elles sont aussi compétentes que les hommes, et leur titre ne doit pas être différent. C'est ainsi que la 1^{re} femme à être doyenne d'université se fait appeler *Madame le doyen*, et que l'on dira *Madame l'ambassadeur, le juge*, etc., même pour une femme. Le prestige associé à la profession est bien un élément essentiel du processus : depuis longtemps, on a des *directrices* d'école, mais la femme qui occupe ce poste à responsabilité (dans une société, dans la recherche, etc.) se fera appeler couramment *directeur*.

Les fonctions manuelles, traditionnellement masculines, n'échappent pas à ce mouvement. On a ainsi *conducteur, grutier, électricien, maçon...* pour désigner des femmes.

Au début des années 1980 apparaît en Europe la 2^e vague du mouvement féministe qui, tout en poursuivant le combat pour l'égalité des droits, revendique la reconnaissance des différences. Cette revendication va avoir des répercussions sur la langue où cette différence des sexes doit aussi se marquer par l'utilisation des mots au féminin pour désigner les femmes. C'est donc à partir de ce moment qu'on parle de féminisation des noms, pour ces catégories de mots désignant soit des professions prestigieuses, soit des professions relevant de domaines très masculins (l'armée ou le monde de la construction, par exemple).

Les décisions politiques

Cette question qui concerne la langue a été prise en charge par le pouvoir politique. Au Québec d'abord, dès la fin des années 1970,

ensuite dans les pays francophones d'Europe. Pour ce qui nous concerne, la Belgique a légiféré pour la 1^{re} fois en 1993, et plus récemment, en octobre 2021, avec un décret du Parlement de la Communauté française « relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications formelles ou officielles ». Ce décret aborde non seulement la féminisation lexicale (cf. Chap. 4), déjà prise en charge par le décret de 1993, mais aussi ce que l'on appelle plus généralement les pratiques de rédaction inclusive (cf. Chap. 6). Le champ d'application du dernier décret concerne notamment les institutions subventionnées ou reconnues par la Communauté française, les établissements d'enseignement, les opérateurs culturels, les médias, etc.

On peut trouver le texte de ce décret ici :

https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/49998_000.pdf



Oui, une **JARDINIÈRE** et une **CAFETIÈRE**, c'est ambigu, parce que c'est aussi un objet.

Mais un **AVOCAT**, c'est aussi un fruit... !

LA GÉNÉRALE, ce n'est pas la femme du général !

MADAME L'AMBASSADRICE est la diplomate, et non la femme de l'ambassadeur.

3 Comment fonctionnent les genres en français ?

En français, les noms se répartissent en deux genres : le masculin et le féminin. Mais toutes les langues ne fonctionnent pas de la même manière. Ainsi, outre le masculin et le féminin, le latin, le grec (ancien et moderne), le néerlandais, le russe, l'allemand... ont également un genre neutre.

En néerlandais, *de stoel* (la chaise) et *de leraar* (l'enseignant) sont des noms masculins, *de vrijheid* (la liberté) et *de lerare* (l'enseignante) des noms féminins ; *het meisje* (la fille), *het staatshoofd* (le chef d'état) et *het milieu* (l'environnement) sont des noms neutres.

Qu'est-ce que l'arbitraire du genre ?

Pour les noms inanimés (les objets, les sentiments, les végétaux, etc.), on dit que le genre est arbitraire. On entend par là que le masculin ou le féminin de ces noms est imposé, sans lien avec des particularités des référents : une chaise n'est pas plus féminine qu'un divan, et le soleil n'a pas des qualités mâles, là où la lune aurait des attributs femelles. Pour le dire autrement, le nom n'est pas motivé par des caractéristiques de la réalité qu'il désigne. La preuve en est que c'est exactement l'inverse en allemand, où *die Sonne* (le soleil) est un mot féminin et *der Mond* (la lune) un mot masculin.

Pour beaucoup d'animaux, le genre est également arbitraire : une tortue, une girafe, une souris, un ver de terre, un moustique, un guépard... désignent des individus aussi bien mâles que femelles. On ne dit pas *un tortue pour un mâle ou *une moustique pour une femelle...

Mais pour d'autres noms animaux, le genre grammatical du mot correspond au sexe de l'animal. Ainsi, on a les couples *le coq* ~ *la poule*, *un bouc* ~ *une chèvre*, *un cerf* ~ *une biche*, *un jars* ~ *une oie*, *le lièvre* ~ *la hase*, etc. Dans d'autres cas, ce n'est pas un mot différent qui est utilisé, mais le même mot auquel on ajoute un *-e* qui marque le féminin : *un lapin* ~ *une lapine*, *le renard* ~ *la renarde*... Parfois, avec le même principe de l'ajout d'un *-e*, le féminin se marque avec le redoublement de la consonne finale (*un chien* ~ *une chienne*, *un pigeon* ~ *une pigeonne*, *un chat* ~ *une chatte*) ou la modification de cette consonne (*loup* ~ *louve*). Pour tous ces cas, on dira que le genre n'est pas arbitraire, mais motivé.

Le genre est-il arbitraire pour les humains ?

Pour les humains, certains noms peuvent désigner aussi bien des hommes que des femmes, sans changer de genre. On peut citer au féminin *une recrue*, *la personne*, *cette victime*, *les têtes couronnées*..., et au masculin, *le fantôme*, *un individu*, *un spécimen*... Tous ces mots, sans changer de genre, permettent de référer autant à un homme qu'à une femme.

Pour les noms de la sphère professionnelle, on a une très petite liste de termes qui fonctionnent de la même manière : *une sentinelle*, *une estafette* et *une vigie*, fonctions essentiellement occupées par des hommes, sont des mots féminins qui n'ont pas d'équivalent masculin.

Pour ce qui concerne tous les autres noms désignant des humains, le genre grammatical, masculin ou féminin, est motivé par le sexe du référent. Et ce fonctionnement, on l'a dit (chap. 2), est un fonctionnement régulier et qui existe depuis la naissance du français. On dit *un oncle*, *le coiffeur*, *mon voisin*, *l'instituteur*, si c'est un homme, et *une tante*, *la coiffeuse*, *ma voisine*, *l'institutrice* pour une femme.

Pour les humains, quand une alternance (morphologique ou lexicale) est possible, le genre n'est pas arbitraire mais motivé par le sexe du référent.

Quand on désigne une personne en particulier, clairement identifiée, on utilise donc un mot au féminin pour une femme (*Élisa est une ouvrière qualifiée*) et un mot au masculin pour un homme (*Pierre*).

est notre nouveau consultant). On emploiera le féminin pluriel si on désigne plusieurs femmes (*les caissières ont des horaires difficiles*) et le masculin pluriel pour un groupe composé d'hommes (*la voix des adolescents mue à la puberté*).

Certains mots ont la même forme au masculin et au féminin. On dit qu'ils sont épicènes (voir Chap. 4). Ce sont les accompagnateurs qui indiquent alors le genre du nom, qui correspondra aussi au sexe de la personne désignée : *Élisa est une spécialiste reconnue dans son domaine ; Pierre est un juriste assermenté*.

Si le genre grammatical féminin ne peut renvoyer qu'à une ou plusieurs femmes, le masculin, quant à lui, n'est pas cantonné dans des emplois où il ne désignerait que des hommes, comme nous allons le voir maintenant.

Comment fonctionne le masculin en français ?

Le masculin a deux emplois en français : l'un que l'on appelle *spécifique* et l'autre *générique*

- **Le masculin spécifique** est utilisé pour désigner un homme ou un groupe composé exclusivement d'hommes :
- *Les Français se rasent la barbe.*
 - *Les voyageurs sont plus nombreux que les voyageuses à prendre le tram.*
 - *Mon avocat s'appelle Pierre Denis.*
 - *J'ai rendez-vous avec un étudiant pour son mémoire.*

Le contexte d'emploi (le mot *barbe*, l'opposition à du féminin...) nous indique que ces mots renvoient exclusivement à des hommes.

- **Le masculin générique** neutralise l'opposition de sexe, il englobe hommes et femmes, et permet ainsi de renvoyer à des groupes mixtes ou à des personnes dont on ne connaît pas a priori le sexe. C'est le cas dans les phrases suivantes :

- *Les Français sont appelés aux urnes.*
- *Les voyageurs à destination de Liège ont dû changer de train.*
- *Un avocat est tenu de respecter le secret professionnel.*
- *Chaque étudiant doit s'inscrire avant le 24 octobre.*

Dans ces exemples, le contexte mais aussi notre connaissance du monde nous permettent de comprendre que l'usage du masculin est englobant : on sait au 21^e siècle que les Français qui sont appelés aux urnes sont autant des femmes que des hommes, et qu'aussi bien des hommes que des femmes, des filles que des garçons constituent le groupe des *voyageurs*.

Quand on ne doit pas désigner une ou des femmes spécifiquement, quand on parle de groupes ou que le sexe des personnes n'est pas une information pertinente, c'est ce masculin générique qui est utilisé. Dans la phrase *Mes voisins sont partis en vacances et je m'occupe de leur chat*, peu importe pour le propos la composition du groupe « mes voisins ».

Comment interprétons-nous le genre ?

On entend dire que le masculin « invisibiliserait » les femmes. Si je parle d'un *plombier à recruter, des maçons et des menuisiers formés en alternance* ou encore de *camionneurs mécontents par la hausse du carburant*, sans doute va-t-on avoir une représentation d'un groupe composé d'hommes, occultant ainsi la présence des femmes.

Mais qu'en est-il si je dis *on connaît une pénurie de garagistes et de chauffagistes ; les gardes du corps doivent se maintenir en forme ; j'ai rencontré des sidérurgistes dans le bassin de la Meuse* ? L'emploi de ces termes active également la représentation d'un groupe composé exclusivement d'hommes.

Pourtant, on le voit à travers ces exemples, ce n'est pas le genre grammatical masculin qui est en cause, puisque les mots *garagistes, chauffagistes, gardes et sidérurgistes* sont épicènes (Chap. 4.), c'est-à-dire non marqués en genre.

Inversement, si je parle de *secrétaires, de manucures, de pédicures, de garde-malades...*, la représentation commune sera sans doute celle d'un groupe composé uniquement de femmes. Là aussi, ce sont pourtant des mots épicènes.

Ce n'est donc pas tant le genre grammatical que notre connaissance du monde et des catégories socio-professionnelles qui activent des

représentations genrées des groupes sociaux, invisibilisant soit les femmes, soit les hommes.

Ainsi, si le fonctionnement du masculin est assurément générique pour des noms comme *voyageurs, électeurs, profs, étudiants, piétons, riverains...*, où on peut difficilement penser, aujourd'hui, qu'il n'y a pas des hommes et des femmes dans ces catégories, il n'en va pas de même pour des noms de la sphère des métiers manuels (*grutiers, menuisiers*) ou des domaines de l'armée (*soldats, généraux...*) ou des positions de pouvoir (*substituts, magistrats, directeurs de cabinet...*). Et c'est parce que ces métiers sont aujourd'hui encore essentiellement exercés par des hommes que le masculin participe à l'invisibilisation des femmes, et qu'il est important socialement d'indiquer explicitement la présence de celles-ci dans les discours. (cf. Chap. 6)

Nos représentations des catégories socio-professionnelles sont

SOUVENT GENRÉES...

Que voyez-vous quand on vous dit « des électriciens en formation » ou des « gendarmes » ?

Des hommes et des femmes sont-ils présents, ou seulement des hommes ?

Et quand on vous parle « des secrétaires » ou « des auxiliaires de vie », voyez-vous un groupe d'hommes et de femmes, ou seulement de femmes ?

Certains noms de professions activent davantage des représentations d'hommes, et d'autres des représentations de femmes, parce que certaines professions sont encore aujourd'hui majoritairement exercées soit par des hommes, soit par des femmes. Pour déconstruire ces représentations, il est donc important de visibiliser les femmes et les hommes à travers la langue en trouvant des formulations adéquates (cf. Chap. 6).

4 Féminiser ? C'est vraiment pas compliqué !

Féminiser, c'est vraiment pas compliqué ! En effet, le principe est très simple : pour désigner ou s'adresser à une femme ou à plusieurs femmes, on met le nom au féminin, ainsi que tous ses accompagnateurs.

Comment mettre au féminin à l'écrit ?

→ On ajoute un -e à la fin du nom au masculin :

Si c'est un homme...	Si c'est une femme...
Un chargé des marchés publics	Une chargée des marchés publics
Un agent d'accueil	Une agente d'accueil
Un consul	Une consule
Un commercial	Une commerciale
Un adjoint	Une adjointe
Un marchand	Une marchande
Un intendant	Une intendante
Un commis de cuisine	Une commise de cuisine
Un apprenti	Une apprentie
Un avocat	Une avocate
Un expert immobilier	Une experte immobilière

→ Parfois, il faut faire quelques ajustements supplémentaires : redoubler la consonne, ajouter un accent, changer la consonne finale

Si c'est un homme...	Si c'est une femme...
Un informaticien / domoticien	Une informaticienne / domoticienne
Un professionnel / colonel	Une professionnelle / colonelle
Un patron / maçon	Une patronne / maçonne
Un chef de chantier	Une cheffe de chantier
Un menuisier / ouvrier / ambulancier	Une menuisière / ouvrière / ambulancière
Un préfet	Une préfète
Un sportif	Une sportive
Un Grec	Une Grecque

→ Les mots qui se terminent par -eur au masculin

Ces noms laissent parfois la place à quelques incertitudes. Pour vous aider, reportez-vous au tableau suivant :

Masculin terminé par		Féminin terminé par	
-ateur		-atrice	formateur > formatrice
-cteur		-ctrice	conducteur > conductrice
-culteur		-cultrice	viticulteur > viticultrice
autres -eur	Existe-t-il un nom en -tion ou -torat ?	OUI -trice	opérateur > opératrice
		NON -teuse	monteur > monteuse
autres -eur		-euse	soudeur > soudeuse

Un petite liste de noms en terminés en -eur au masculin forment leur féminin en -eure ou -eur : *assesseure, auteure, censeure, commandeure, défenseure, docteure, gouverneure, imposteure, ingénieure, intercesseure, maïeure, pasteure, possesseure, précurseure, prédécesseure, prieure, procureure, professeure, proviseure, questeure, successeure, supérieure, traiteure, vainqueure.*

On privilégiera le féminin en -eure, qui marque davantage le féminin.

→ Certains noms ont la même forme au masculin et au féminin

Les mots qui ont la même forme au masculin et au féminin sont appelés épïcènes. Ainsi, *bénévole, ostéopathe, instit, dentiste...* sont des noms épïcènes.

Dans ces cas-là, ce sont les accompagnateurs qui indiquent si le mot est masculin ou féminin.

Si c'est un homme...	Si c'est une femme...
Le fonctionnaire sanctionnateur	La fonctionnaire sanctionnatrice
Mon peintre	Ma peintre
Un bon réceptionniste	Une bonne réceptionniste
Un géomètre expert	Une géomètre experte
Un juriste diplômé	Une juriste diplômée
Le responsable administratif	La responsable administrative
Un bon imprésario	Une bonne imprésario
Un para courageux	Une para courageuse
Le nouveau bibliothécaire	La nouvelle bibliothécaire
Le secrétaire médical	La secrétaire médicale
Le manœuvre engagé	La manœuvre engagée
Un concierge	Une concierge
Ce fleuriste expérimenté	Cette fleuriste expérimentée

Notons que certains accompagnateurs du nom sont aussi épïcènes : les adjectifs *belge, suisse, capable, optimiste* ; les déterminants *les, l', nos, plusieurs, chaque, etc.*



UNE FEMME...

Utilisez le nom de profession au féminin, et évitez les formulations du type « une femme médecin » ou « une femme flic ».

-EURE OU -EUSE ?

Évitons de créer des noms féminins terminés par *-eure* quand des formes régulières sont déjà bien attestées : on dira *chercheuse, chroniqueuse, factrice* et non *chercheure, chroniqueure ou facteure*. Ces formes sont déconseillées par tous les organes compétents en matière de langue, y compris au Québec.

FRANCISONS LES GRAPHIES

Les *Rectifications* de 1990 préconisent de franciser les néologismes importés d'autres langues. Cette recommandation concerne aussi les noms de professions. Au masculin, privilégions les finales en *-eur* : *performeur, gameur, tradeur...*

Pour aller plus loin :

CERQUIGLINI Bernard (2018), *Le La ministre est enceinte ou la grande querelle de la féminisation des noms*, Paris, Seuil.

DISTER Anne et MOREAU Marie-Louise (2009), *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, De Boeck Duculot, Bruxelles (coll. « Entre guillemets »).

MOREAU Marie-Louise et DISTER Anne (2014), *Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (3^e édition), Fédération Wallonie-Bruxelles.

5 Les formulations non discriminatoires

Certaines formulations ont un caractère sexiste ou discriminatoire, parce qu'elles donnent à voir une représentation stéréotypée des hommes et des femmes qui n'a plus lieu d'être, souvent en décalage avec le monde dans lequel nous vivons. Il convient donc de les éviter, au profit de formulations plus neutres. En voici quelques exemples :

Evitez...	Dites plutôt...
en bon père de famille	en personne prudente et raisonnable raisonnablement
les droits de l'Homme	les droits humains les droits de la personne
les hommes d'affaires	le monde des affaires
l'homme de la rue	le citoyen lambda
le panier de la ménagère	le panier du ménage
les hommes politiques	les politiques le monde politique
le père et la mère	les parents
des ouvrages de dames	des ouvrages de fil
le masculin l'emporte sur le féminin	l'accord se fait au masculin
Madame ou Mademoiselle ?	Madame

Ne dites plus « Le masculin l'emporte ! », mais « l'accord se fait au masculin »

Cette règle de grammaire, que tous les enfants connaissent depuis l'école primaire, n'est formulée ainsi dans aucune grammaire, dans aucun manuel scolaire. Transmise de bouche à oreille dans les classes, elle est inadéquate parce qu'elle permet des transpositions qui n'ont pas lieu d'être, en dehors du cadre de la grammaire, dans les cours de récréation par exemple, où les petits garçons l'emporteraient sur les petites filles...

Mais si la formulation est assurément à remettre en question, ce n'est pas le cas de la règle elle-même, au sens de « régularité », qui participe de ce que l'on appelle *l'économie du langage*.

Qu'est-ce que l'économie du langage ?

Quand nous nous exprimons, nous cherchons des moyens qui épargnent notre énergie. Ainsi, on abrège certains mots (*cinématographe* > *cinéma* > *ciné*), on utilise des sigles (SNCB, plutôt que *Société nationale des chemins de fer belges*), etc. À l'écrit, on emploie des abréviations (*M.* pour *Monsieur*, *tjs* pour *toujours*...), et cela bien avant l'invention du « langage SMS ». L'utilisation des pronoms participe de ce phénomène d'économie langagière. Il est en effet beaucoup moins coûteux de dire *Milla a acheté des nouvelles chaussures et elle les a mises hier* que *Milla a acheté des nouvelles chaussures et Milla a mis ses nouvelles chaussures hier*.

L'accord au masculin relève aussi de l'économie du langage. Ainsi, dire (et écrire) *mon frère et ma sœur sont présents* est beaucoup plus économique que *mon frère et ma sœur sont présent et présente* ou encore *mon frère et ma sœur sont présentes*. C'est sur le même principe que, depuis toujours, la reprise par un pronom d'un groupe mixte se fait aussi au masculin pluriel : *Pierre et Elisa viendront, mais ils arriveront un peu en retard*. L'emploi du masculin, parce qu'il est le genre non marqué, est utilisé dans ces cas, et il s'agit d'un principe fondamental du fonctionnement de la langue française.

Néanmoins, l'accord au masculin peut sembler parfois étrange à l'oreille, comme dans les exemples suivants où l'adjectif au masculin suit un nom féminin : *les travailleurs et les travailleuses inquiets de la situation ; j'ai rencontré un cuisinier et une commise compétents*. Dans ce cas, on préférera changer l'ordre des noms, pour que celui au masculin soit placé le dernier : *les travailleuses et les travailleurs inquiets de la situation ; j'ai rencontré une commise et un cuisinier compétents*.



LA LANGUE N'EST PAS SEXISTE

Ce n'est pas la langue qui est sexiste ou discriminatoire en elle-même, mais l'emploi que l'on peut en faire. Attention donc au choix de nos formulations !

MADAME OU MADemoisELLE ?

Le choix de *Madame* ou *Mademoiselle* relève d'une information à caractère personnel, pour laquelle il n'y a pas d'équivalent pour les hommes. Privilégiez donc toujours l'appellation *Madame*, sauf si l'intéressée s'y oppose.

UN BON PÈRE DE FAMILLE ?

Suivant en cela la France, la Belgique a décidé de supprimer l'expression *en bon père de famille* du Code civil, pour la remplacer par *en personne prudente et raisonnable*.

6 Pour une représentation équitable des hommes et des femmes dans les textes

Les procédés de rédaction

Si vous souhaitez ne pas utiliser le masculin seul, plusieurs procédés sont à votre disposition : doubler systématiquement les noms au masculin et au féminin, recourir à des termes collectifs ou épicènes, ou encore à des reformulations. Attention : il est important d'utiliser ces différents procédés directement lors de la rédaction, et non de modifier le texte à posteriori. Être inclusif, c'est penser d'emblée autrement la rédaction des textes.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples.

1. Le dédoublement en entier du nom au masculin et au féminin

Forme simple	Forme dédoublée
Les maçons	Les maçons et les maçonnes
Un informaticien	Une informaticienne ou un informaticien
Les infirmières	Les infirmiers et les infirmières
Des conseillers communaux	Des conseillères communales et des conseillers communaux ou Des conseillères et des conseillers communaux
Le secrétaire sera chargé...	Le ou la secrétaire sera chargé...
Chers collègues	Chers et chères collègues
Chers amis	Chers amis, chères amies

Conseils

- On veillera à varier l'ordre, pour alterner le masculin et le féminin comme 1^{re} forme.
- Les accords se feront toujours au masculin, conformément au principe de l'économie du langage (Chap. 5) et à tous les accords du français : *Les participants et participantes retenus seront avertis par courrier postal.*
- Les reprises pronominales se feront aussi au masculin pluriel : *Nous rencontrerons les acteurs et les actrices dans la soirée. Ils seront reçus par la ministre.*
- Si le texte est rédigé pour être lu à voix haute (discours préalablement préparé), on ne recourra pas aux doublets pour les séquences identiques à l'oral au masculin et au féminin : *l'employé ou l'employée qui sera engagé ; Chères diplômées, Chers diplômés, je voudrais ce soir...*
- On ne recourra aux doublets abrégés qu'avec parcimonie dans des supports qui s'y prêtent (courriels entre collègues) en veillant à ce que leur usage n'entrave pas la lecture.

2. Les termes collectifs

Les termes collectifs sont des mots qui sont soit masculins soit féminins, et qui permettent de renvoyer à des ensembles, que ceux-ci soient mixtes ou composés seulement d'hommes ou seulement de femmes.

	Terme collectif
Les directeurs	La direction
Le président	La présidence
Les conseillers communaux	Le conseil communal
Le ou la secrétaire	Le secrétariat
Les enseignants	L'équipe enseignante
Le rédacteur	La rédaction du journal
Les administrateurs	Le conseil d'administration
Les électeurs	L'électorat

	Terme collectif
Les Bruxellois	La population bruxelloise
Les clients	La clientèle
Les échevins	Le Collège
Les policiers	La police
Les esthéticiennes	Le monde de l'esthétique
Les magistrats	La magistrature
les administratifs	Le personnel administratif

3. Les épiciens

Les mots épiciens ont la même forme au masculin et au féminin. Selon leur utilisation, ils ne sont pas marqués en genre (cf. Chap. 4)

Terme genré	Formulation épicienne
Les chargés	Les responsables
Les experts	Les spécialistes
Pour débutant	Pour novice
Le titulaire signe un contrat dès son engagement.	Chaque titulaire signe un contrat dès son engagement.
Les employés	Les membres du personnel
Les hommes de loi	Les juristes

Conseils

- Un mot épicienne n'est pas un terme neutre : dès lors qu'il faudra faire des accords, on sera confronté à la réintroduction du genre.
- Pour ne pas marquer de genre, le nom épicienne doit être utilisé avec un déterminant lui aussi épicienne : *des, l', chaque...* (*les auto-caristes, l'élève, chaque signataire...*). Choisir ce procédé demande donc d'être attentif aux accompagnateurs du nom.
- Pour les adjectifs, si on ne trouve pas d'équivalent épicienne, on peut contourner en formulant autrement : *les concierges soucieux de > les concierges qui ont le souci de*

4. Des procédés de rédaction alternatifs

Ces différents procédés ne visent pas à éviter des noms au masculin, mais à remplacer les noms qui désignent des humains par d'autres formulations, sans noms de personnes ou par des pronoms sans marque de genre.

Avec des noms désignant des personnes	Sans noms désignant des personnes
Les candidats doivent postuler pour le 24 octobre.	Vous devez postuler pour le 24 octobre. ou Les dossiers de candidature doivent être rentrés pour le 24 octobre.
La majorité des votants ont plébiscité mon voisin.	La majorité des votes est allée en faveur de mon voisin.
Les traducteurs ont des salaires qui ne correspondent pas à leur diplôme.	Les métiers de la traduction ne sont pas rémunérés à hauteur du diplôme obtenu.
Né le...	Date de naissance : ...
Le doctorant devra renouveler...	Il faudra renouveler...
Êtes-vous citoyen belge ?	Avez-vous la nationalité belge ?
Aucun demandeur d'emploi ne devra..	Personne ne devra...
Plusieurs d'entre eux iront...	Plusieurs iront...
Celui qui désire...	Quiconque désire...



CONSEILS GÉNÉRAUX

→ 1. Veillez à varier les procédés

Parmi les différents procédés ci-dessus, il faut puiser de manière variée, en les alternant.

→ 2. La conservation du sens

Il faut être attentif à ce que les termes alternatifs choisis soient bien des synonymes dans le contexte où ils sont utilisés.

Est-ce que quand je remplace « les médecins présents lors de l'opération » par « l'équipe médicale présente lors de l'opération », je dis bien la même chose ? « l'équipe médicale » peut englober plus que les médecins...

Le terme « le personnel » est-il bien synonyme de « les employés » dans ma phrase ?

→ 3. Objectif : visibilisation ?

Le recours à des termes collectifs ou épiciènes neutralise l'opposition homme/femme, mais ne rend pas plus visible la présence des femmes (ou des hommes). Si l'objectif est vraiment de visibiliser, il vaut peut-être mieux dédoubler.

→ 4. Veiller à ne pas rendre le texte plus abstrait ou plus lourd

La multiplication des tournures impersonnelles, au passif, l'utilisation du nom *personne*, etc., ont tendance à rendre le texte plus abstrait. Le dédoublement, quant à lui, allonge le texte. Ne perdez pas de vue le sens que vous voulez faire passer dans votre texte, et le public auquel il s'adresse.

LES PROCÉDÉS ABRÉVIATIFS



On évitera les dédoublements avec des abréviations (*administrateur.trice.s*), qui rendent le texte moins lisible et le décodage plus ardu. Ils compliquent de ce fait la lecture. De plus, ils sont désapprouvés par une large frange de la population.

DES PRÉNOMS EN ENTIER

Pour rendre visibles les femmes et les hommes, pensez à indiquer systématiquement les prénoms en entier, et pas seulement les initiales.

FÉMINISONS !

Quand vous vous adressez à une femme ou à plusieurs femmes, mettez systématiquement le nom au féminin. (cf. Chap. 4)

LES ACCORDS AU MASCULIN

Ne dédoublez pas les accords ni les reprises pronominales. Cela alourdit considérablement le texte, et le dédoublement des noms suffit à rendre visible la présence des hommes et des femmes dans votre texte.

ÉCRITURE INCLUSIVE ET PERSONNES NON BINAIRES

Nous nous limitons ici aux formes utilisées pour les genres féminin et masculin. Des formes d'écriture inclusives des personnes non binaires sont également possibles, avec l'utilisation de néologismes comme *employeuseuse*, et les contractions de pronoms féminins et masculins tels que *iel*, *illes*, *celleux*, etc. Mais ces mots sont largement méconnus du grand public.

7

Quels écrits pour quels publics ?

« Un texte (non excluant) réussi, quelle que soit sa longueur, est un texte dont ni la forme ni le contenu ne heurte les lecteurs par la présence ou l'absence de formes féminines. » (*Avoir bon genre*, p. 19)

Conseils de rédaction

Une rédaction qui vise à inclure davantage les femmes ne consiste pas à ajouter des mots au féminin partout à côté de la forme masculine. Une gamme de procédés est proposée au chapitre précédent, parmi lesquels il est conseillé de puiser en les alternant. C'est la variété de procédés lexicaux et syntaxiques qui donne des textes agréables à lire.

Parmi ce panel de procédés, il est conseillé de choisir avec discernement tout en veillant aux points suivants :

→ 1. Penser autrement la rédaction

Toutes les personnes expertes sur la question d'une rédaction plus égalitaire dans la représentation des femmes et des hommes insistent sur un point : il ne faut pas rédiger son texte de manière classique et vouloir le « transcrire » ensuite en un texte qui éviterait les noms d'humains au masculin. C'est d'emblée qu'il faut penser autrement, et rédiger autrement.

→ 2. Doit-on vraiment éviter le masculin générique (tous les noms de personnes au masculin) ?

Répondre à cette question nécessite de se poser des questions liées au contexte de la communication : à qui le texte est-il destiné ?

Quelles sont les connaissances partagées ? Quelles sont les informations essentielles à faire passer ? Quel est le degré d'expertise en lecture du public visé ? De quels noms s'agit-il ? Tous les noms n'activent en effet pas les mêmes représentations. (cf. Chap. 3)

Le souci d'être plus inclusif ne doit pas nuire à la clarté, à la lisibilité du message et à sa cohérence. On ne doit pas exclure de l'écrit, en rendant la compréhension moins aisée, une large frange du public. Aujourd'hui en Belgique, nombreuses sont les personnes qui éprouvent des difficultés avec le versant écrit de leur langue maternelle ; les publics les plus fragiles sont de plus en plus nombreux (personnes primo-arrivantes, dyslexiques, malvoyantes...), et la nécessité d'un français écrit accessible, facilement appropriable, est un enjeu d'intégration essentiel pour tous les citoyens, hommes et femmes, petites filles et petits garçons.

Par ailleurs, les moyens rédactionnels présentés au chapitre précédent, s'ils ont pour objectif d'atteindre une répartition plus équilibrée des hommes et des femmes dans les textes, ne sont pas à la portée de tout le monde et sont réservés à des professionnels de la rédaction. Mal utilisés, ils risquent de rendre le texte plus abstrait, moins précis, avec des synonymes qui ne conviennent pas nécessairement dans le contexte.

On devra donc se poser la question suivante : le nom que j'utilise au masculin exclut-il vraiment les femmes dans le contexte dans lequel il est utilisé et tenant compte des connaissances du public auquel je m'adresse ? Et si oui, quels sont les procédés rédactionnels qui conviennent le mieux dans le contexte ?

Quelques conseils selon le type de texte

→ Les offres d'emploi

Dans les offres d'emploi, libellez le poste à pourvoir avec les noms au masculin et au féminin sous leur forme entière, suivis de la mention « H/F/X ».

Le département engage un réassortisseur ou une réassortisseuse (H/F/X).

La personne engagée devra :

La mention X fait référence aux personnes non binaires (qui ne s'identifient ni comme homme ni comme femme), et ce libellé est une demande ministérielle qui répond à une résolution du Conseil de l'Europe.

→ Les courriels et les lettres

1. Si vous ne savez pas à qui vous vous adressez, commencez par *Madame* ou *Monsieur*. Évitez l'appellation *Mademoiselle*.

2. Si vous vous adressez à une femme, utilisez toujours son titre au féminin :

Madame la Directrice administrative

Madame la Fonctionnaire sanctionnatrice

3. Au début de votre texte, dédoublez systématiquement l'appellation si vos destinataires constituent un groupe mixte ou si le texte peut être lu autant par une homme que par une femme :

Chères Collaboratrices, Chers Collaborateurs

À tous mes étudiants, À toutes mes étudiantes

Chers et chères Collègues,

4. Le dédoublement étant pratiqué d'emblée, manifestant bien votre intention de vous adresser tant aux femmes qu'aux hommes, il ne sera sans doute pas utile de pratiquer le dédoublement tout au long du texte, ni d'utiliser les moyens d'évitement du masculin générique.

→ Les discours

Pour les discours, suivez les recommandations générales préconisées ci-dessus, mais faites attention à certains dédoublements qui, s'ils sont visibles à l'écrit, ne sont pas audibles :

Nos diplômés et nos diplômées → Nos étudiants et nos étudiantes diplômés

Chers et chères Collègues → Mesdames et Messieurs mes chers Collègues

À tous mes amis et amies → À tous mes amis et à toutes mes amies

→ Les affiches

Nous avons dit que les doublets abrégés étaient à éviter pour favoriser la lisibilité du texte.

Néanmoins, on peut envisager de les utiliser lorsque la place manque, notamment sur les affiches. Cela dit, la gamme de moyens présentés au chapitre 5 devrait permettre dans la plupart des cas de ne pas devoir y recourir.

Mais continuons à nous poser la question : est-il nécessaire, dans le contexte de ma communication, d'éviter le masculin générique ?

→ Les textes à caractère juridique (appels d'offre, délibérations...)

Dans les textes à caractère juridique, où des noms comme *employeur*, *client*, *adjudicataire*, etc. sont utilisés comme personnes morales, il n'y a pas lieu de féminiser.



À RETENIR...

- N'utilisez pas de doublets abrégés, sauf contrainte de place
- Gardez les accords au masculin pluriel et les reprises pronominales au masculin
- Évitez les néologismes
- Variez les procédés
- Ne cherchez pas à tout prix à éviter le masculin
- Préférez le masculin pluriel, plus englobant

Pour aller plus loin :

DISTER Anne et MOREAU Marie-Louise (2020). *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

VACHON-L'HEUREUX Pierrette et GUÉNETTE Louise (2007), *Avoir bon genre à l'écrit, Guide de rédaction épiciène*, Québec, Les publications du Québec.



PENSEZ À VARIER LES PROCÉDÉS !

L'important est d'adapter la rédaction au public visé. Variez les procédés, testez-les, faites relire vos textes par des personnes différentes, et retenez ceux qui auront permis d'inclure les femmes et les hommes !



